

CFDT - FO - SUD

Trésor Morbihan

Boycott du CTPD du 9 mars 2009

Monsieur le président,

Lorsque le ministre a annoncé la création de Direction Générale des Finances Publiques dans un premier temps, puis des SIP dans un second, il a entouré ses annonces d'engagements : promesses d'un meilleur service à l'utilisateur, garanties pour les personnels qui allaient accompagner la restructuration. A l'automne, les premiers SIP préfigurateurs se sont mis en place. Ils ont rencontré de réelles difficultés dans leur fonctionnement, notamment dans la partie accueil. L'insuffisance de moyens a été soulignée. Les organisations syndicales ont refusé le calendrier initial de la Direction Générale pour prendre le temps nécessaire de l'analyse des bilans.

Comment la direction pourra-t-elle répondre aux exigences d'un accueil performant ? quelles seront les moyens à disposition ? Comment les agents pourront ils accomplir leur mission dans les petits SIP (et même dans les plus gros) si chacun conserve son métier comme le réaffirme le directeur général ? Comment les agents issus de la filière gestion publique, intégrant des petites unités de recouvrement pourront ils conjuguer nécessité de service et droits à congés ?

Aujourd'hui, aucune de ces questions n'a trouvé de réponse.

Les engagements du ministre portaient aussi sur une volonté affirmée d'adapter nos locaux aux exigences des restructurations. Afin de bien marquer cette ambition, il rappela l'importance des CHS et créa un emploi d'ergonome.

Pourtant, dans le Morbihan, le CHS a longtemps été exclu de toute participation à la réflexion autour de l'immobilier dans la création du premier SIP. S'il a fini par pouvoir donner un avis, c'est grâce à la pugnacité des organisations syndicales qui ont dû insister à chaque réunion du comité pour qu'il puisse jouer tout simplement son rôle.

Et que dire de la difficulté à intégrer l'accueil dans le périmètre de l'étude ergonomique ?

Les conclusions parues dans la presse de la direction montre, s'il en était besoin que vous n'avez pas l'intention de répondre aux observations de l'ergonome, sinon en dessinant sur le sol une signalétique sensée à elle seule régler toutes les questions de flux !

Que dire encore d'un accueil qui n'est pas dans le bâtiment accueillant le SIP ?

Les organisations syndicales estiment que la réflexion n'a pas été menée dans l'esprit de dialogue préconisé par le ministre.

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, nous rappelons nos exigences : les agents doivent être volontaires pour intégrer un SIP, ils doivent pouvoir user d'un droit de retour avant ou après avoir opté, dans la filière d'origine et dans la même résidence y compris en surnombre. Le principe avait été posé par le ministre, a été acté dans les groupes de travail nationaux. Il doit être désormais clairement annoncé aux personnels concernés. Ce n'est pas le cas.

Les organisations syndicales le rappellent en permanence depuis longtemps : elles ne sont pas hostiles à la création des réformes qui amélioreraient le service au contribuable et les conditions de travail des personnels. Mais nous refusons que 50% de la population ait un service amélioré et 50% un service minimum, nous exigeons les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions, des garanties pour les agents qui intégreront les SIP et une politique immobilière à la hauteur des ambitions du ministre.

Les organisations syndicales ont souhaité rappeler aujourd'hui avec force ces exigences en ne participant pas au CTP que vous avez convoqué.

Le SIP d'Auray appartient à la deuxième vague de mise en place de 'préfigurateurs'. Les organisations syndicales seront attentives au bilan qui en sera fait afin d'en améliorer le fonctionnement et de faire bénéficier les suivants des nécessaires améliorations.